



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
26 avril 2005  
Français  
Original: anglais

**Session annuelle de 2005**

13-24 juin 2005, New York

Point 18 de l'ordre du jour provisoire

**Programmes de pays et questions connexes**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Projets de descriptif de programme pour la Chine**

**Assistance au Gouvernement nicaraguayen**

Assistance proposée : 27 millions de dollars, dont  
22,5 millions à prélever sur les  
ressources ordinaires et 4,5 millions  
provenant des modalités de  
cofinancement ou d'autres  
ressources, y compris les ressources  
ordinaires.

Période du programme : Cinq ans (2006-2010)

Cycle de l'assistance : Sixième

Catégorie selon la décision 2005/13 : C

**Assistance proposée par domaines prioritaires du programme**

(En millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<b>Total</b>
Médecine procréative	17,25	3,8	<b>21,05</b>
Population et développement	4,50	0,7	<b>5,20</b>
Coordination du programme et assistance	0,75	–	<b>0,75</b>
<b>Total</b>	<b>22,50</b>	<b>4,5</b>	<b>27,00</b>



## I. Analyse de la situation

1. Les progrès économiques en Chine ont conduit à des améliorations remarquables du niveau de vie, comme le relève le bilan commun de pays de 2005. Néanmoins, des disparités régionales et sociales persistent.

2. La Chine est signataire de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et s'attache à mettre en œuvre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, adoptée à l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida, le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, la Plateforme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et la Déclaration du Millénaire.

3. La plupart des seuils fixés par la CIPD ont été respectés. Le 6 janvier 2005, la Chine a salué la naissance de son 1,3 milliardième citoyen. Sa population atteindra 1,5 milliard à l'horizon de 2040. Le taux de fécondité générale est de 1,8. Il est de plus en plus question dans l'opinion publique des conséquences de la politique démographique nationale sur la population et le poids relatif des sexes, notamment le déséquilibre créé par le taux de masculinité des naissances et le vieillissement de la population.

4. Les personnes mariées peuvent aisément se procurer des contraceptifs, qui sont distribués gratuitement. Le taux d'utilisation de la contraception est d'environ 83 %. Les stérilisations sont moins fréquentes, les méthodes réversibles, à long terme, par exemple par dispositif intra-utérin, étant préférées. L'usage du préservatif a légèrement augmenté.

5. Selon le bilan commun de pays, les taux de mortalité maternelle et infantile ont connu une baisse sensible, passant respectivement à 51,2 pour 100 000 naissances vivantes et à 29 pour 1 000 naissances vivantes. Ces chiffres masquent toutefois de grandes disparités géographiques, le taux de mortalité maternelle atteignant 111,9 dans la province de Guizhou ou seulement 9,6 à Shanghai. Ils traduisent aussi l'inégalité du développement économique national.

6. Le Gouvernement reconnaît certes que le VIH/sida pose une grande menace, mais le bilan relève des lacunes dans la prévention et l'observation des comportements. Plusieurs ministères pourraient intensifier leur action de prévention, si ce n'était de l'insuffisance de leurs moyens et de leur expérience. Certaines catégories, par exemple les travailleurs migrants et les travailleurs de l'industrie du sexe sont particulièrement vulnérables.

7. L'inégalité entre les sexes se creuse dans les domaines de l'éducation et de l'emploi, tandis que le taux de masculinité des naissances augmente. L'État ne veille pas systématiquement au bon respect des droits des populations, notamment des femmes, surtout en milieu rural, et des personnes âgées. Le taux d'accroissement de la catégorie des plus de 65 ans passerait de 7 % en 2000 à 22 % en 2050, mais celle-ci ne bénéficie pas d'une sécurité sociale complète.

8. Le bilan commun de pays a abouti à l'élaboration de cinq résultats au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Quatre d'entre eux s'inscrivent dans le cadre du mandat du FNUAP et concernent l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales pour équilibrer le

développement économique et social d'une manière qui leur confère des bases scientifiques, les place sous le signe de l'équité, leur donne un visage humain et les inscrit dans la durée. Ces résultats ont trait aussi à la prévention du VIH/sida et favorisent la coopération mondiale.

## II. Coopération passée et enseignements tirés

9. Le FNUAP apporte son concours à la Chine depuis 1979. Jusqu'en 1995, il s'agissait surtout de renforcer les moyens consacrés à la collecte et l'analyse des données et d'étendre les services de protection maternelle et infantile et de planification familiale, notamment en diversifiant les contraceptifs et en améliorant leur qualité. En 1998, le Gouvernement et le FNUAP ont mis en route le quatrième programme de pays, qui supprimait les objectifs et les quotas pour les naissances et mettait l'accent sur la qualité dans 32 districts. Lors du cinquième programme de pays, cette méthode a été élargie à 30 autres districts.

10. Les quatrième et cinquième programmes ont surtout permis de mettre l'accent sur les utilisateurs, la qualité des soins et la santé procréative plutôt que sur la planification familiale administrative. Au cours du cinquième programme, la Commission nationale de la population et de la planification familiale a mis au point, pour la qualité des soins, des normes nationales qui reprenaient bon nombre des principes du programme du FNUAP, par exemple la suppression des objectifs et quotas.

11. Les actions de sensibilisation et d'information ont abouti à la suppression des conditions d'espacement des naissances dans nombre des districts auxquels le FNUAP apporte son aide et dans l'ensemble de la province de Hainan. Un modèle de projet axé sur les utilisateurs et la qualité des soins a été reproduit dans d'autres districts des provinces de Zhejiang et de Henan. Des services d'accueil téléphonique, mis sur pied dans les 30 districts visés par le projet, ont répondu à quelque 40 000 appels.

12. La Commission nationale de la population et de la planification familiale et le Ministère de la santé ont commencé à harmoniser l'organisation des services, qui intégrera les principes du FNUAP concernant l'égalité des soins, comme les services de consultation, les droits de l'utilisateur, la prévention des infections de l'appareil génital, les maladies sexuellement transmissibles et le VIH, la prévention de la violence à l'égard des femmes, l'hygiène procréative des adolescents et la prévention des malformations congénitales.

13. Les prestataires de services de santé reproductive inscrivent dans leurs actions de nouvelles notions que leur a fait connaître le FNUAP, comme les droits de l'homme, la problématique hommes-femmes, le choix éclairé, la confidentialité et le respect de la vie privée. Il est indispensable de continuer à apporter un concours au niveau opérationnel pour pouvoir reproduire le programme soutenu par le FNUAP, mettre en application les lois et, dans une certaine mesure, réaménager la réglementation provinciale de planification familiale conformément aux textes issus de la CIPD.

14. Le programme du FNUAP a réussi à décloisonner la prévention du VIH/sida. Grâce à une coopération avec un réseau universitaire, le programme a aussi associé des jeunes aux efforts de prévention. Cette démarche multisectorielle, allant de pair

avec l'information, l'éducation et la communication, est devenue un modèle pour le programme national de lutte contre le VIH/sida, qui vise 127 districts modèles. Les projets qui ont bénéficié pour leur mise en œuvre d'un financement du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ont créé des modèles efficaces en direction des migrants et des travailleurs de l'industrie du sexe. Sous la coordination du Centre national de lutte contre le sida, le FNUAP a contribué au renforcement des moyens d'observation des comportements.

15. Trois pôles d'excellence du Centre Sud-Sud ont continué à dispenser des formations internationales de qualité. Le projet sur la parité hommes-femmes a servi de modèle pour inscrire des questions multisectorielles dans le programme de pays, et a fait mieux connaître les déséquilibres du rapport de masculinité des naissances et le besoin vital de données ventilées par sexe. Dans le cadre du programme de pays précédent, le concours apporté à la recherche sur le vieillissement avait également repris. Des initiatives pilotes en matière de vieillissement, qui se fondent sur des recherches universitaires, sont aujourd'hui en cours.

16. Le FNUAP a joué un rôle catalyseur dans la mise en place d'une méthode complète et volontaire de santé procréative en Chine. Les normes de suivi élevées du FNUAP ont permis de bien faire remonter les informations, ce qui favorise un changement permanent. Le FNUAP continuera d'utiliser les résultats du suivi de l'évaluation et des travaux de recherche de ses sites de projet opérationnels pour collaborer avec ses principaux partenaires en vue de promouvoir et de préconiser des réorientations du programme.

### **III. Programme proposé**

17. Le programme proposé repose sur le bilan commun de pays de 2005 et sur le PNUAD et coïncide avec le onzième plan quinquennal du Gouvernement. Il comporte deux volets : santé procréative ainsi que population et développement. L'égalité des sexes et la coopération Sud-Sud feront partie intégrante du programme. Celui-ci contribuera à quatre résultats du PNUAD qui concernent les inégalités dans le développement, l'élaboration d'une politique sociale à visage humain, la prévention du VIH/sida et le renforcement de la coopération Sud-Sud.

#### **Santé procréative**

18. Deux résultats sont attendus du volet santé procréative. Le premier, c'est l'utilisation accrue des services de santé procréative et de planification familiale de qualité, correspondant aux besoins des utilisateurs et respectueux de l'égalité des sexes, conformément aux textes issus de la CIPD et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Ce résultat est lié à la réalisation du résultat suivant visé par le PNUAD : élaboration et amélioration de politiques sociales et économiques de sorte à leur conférer de meilleures bases scientifiques, à les placer sous le signe de l'équité, à leur donner un visage humain et à les inscrire dans la durée.

19. Le second résultat escompté est la réduction de la vulnérabilité et des comportements à haut risque face au VIH/sida chez les migrants, les jeunes et d'autres groupes. Il s'agit de contribuer à la réalisation des résultats suivants au titre

du PNUAD : baisse des taux d'infection du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme; amélioration de la prise en charge des personnes atteintes; protection des droits des séropositifs et des sidéens.

20. Le FNUAP et l'État tireront parti des expériences acquises en matière de santé procréative en Chine, y compris celles de partenaires tels que l'Organisation mondiale de la santé, l'Agence japonaise de coopération internationale (AJCI), l'Agence australienne pour le développement international (AusAID) et la Fondation Ford.

21. Les efforts visant à élargir les services de santé procréative et de planification familiale et les actions d'information à l'intention des publics cibles seront axés sur les droits des utilisateurs, la qualité des soins et la parité des sexes. Le programme modernisera et uniformisera les modalités de prestation de services, notamment en ce qui concerne les consultations et l'égalité des sexes, dans les domaines de la planification familiale et de la santé. Il prévoit aussi la formation de cadres et la sensibilisation des dirigeants aux principes de la CIPD et aux droits des utilisateurs. L'objectif à terme, c'est de mobiliser les pouvoirs législatifs provinciaux en faveur des principes de la CIPD.

22. Tout en privilégiant l'harmonisation avec le Programme d'action de la CIPD, le FNUAP continuera à jouer un rôle catalyseur dans la réorientation de la démarche du Gouvernement, qui entend privilégier les utilisateurs et la qualité des soins plutôt que la planification familiale administrative. Dans un souci de reproductibilité, le programme continuera de faire porter ses efforts sur les 30 districts auxquels le FNUAP a apporté son concours dans le cadre du programme de pays précédent.

23. Tirant parti du programme de pays précédent, le programme accompagnera les efforts de prévention du VIH/sida, en visant les migrants, les jeunes et d'autres groupes en situation de vulnérabilité et en mettant l'accent sur le changement de comportement. La prévention du VIH/sida et de la transmission du virus de la mère à l'enfant fera partie intégrante du volet de santé procréative. Le programme sera mis en œuvre dans cinq autres districts, choisis dans les zones où la prévalence du VIH ou le risque d'infection est élevé. Les prestataires de services recevront une formation sur la santé procréative et les liens entre les maladies sexuellement transmissibles et le VIH. Les interventions viseront les migrants et seront axées sur les maisons de tolérance et les travailleurs de l'industrie du sexe.

24. Le programme encouragera des projets pilotes novateurs qui répondent aux besoins des hommes, de la jeunesse et des migrants, jeunes surtout. Il s'agira de satisfaire les besoins de ces groupes cibles par la prestation de services uniformes et complets de santé procréative qui mettent l'accent sur la prévention des maladies sexuellement transmissibles et du VIH/sida.

## **Population et développement**

25. Deux résultats sont attendus du volet population et développement : a) utilisation accrue de données de qualité, ventilées par sexe, de travaux de recherche et de résultats d'évaluation comme fondement de la planification stratégique du Gouvernement pour la définition des grandes orientations relatives à la population, s'agissant des questions ayant trait à la condition féminine, aux migrations et au vieillissement; b) renforcement des capacités de collecte et

d'utilisation des données recueillies notamment dans le cadre d'observations, en particulier celles relatives aux comportements face au VIH/sida.

26. Le premier résultat contribue à la réalisation du résultat visé par le PNUAD : promotion de l'efficacité dans la mise en œuvre des politiques grâce au renforcement des capacités et mécanismes de participation, de coordination, de suivi et d'évaluation dans le domaine social. Le second contribue au résultat suivant dans le cadre du PNUAD : baisse des taux d'infection du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme; amélioration de la prise en charge des personnes atteintes; protection des droits des séropositifs et des sidéens.

27. Le programme s'attachera à préparer les esprits au vieillissement de la population, grâce à des activités qui reposent sur des travaux de recherche et qui sont réalisées au niveau local. Il examinera le rôle des personnes âgées dans la société et encouragera leur vitalité. Il sensibilisera aussi les partenaires du programme à la parité hommes-femmes et accroîtra les moyens dont ils disposent pour utiliser les données et les recherches prenant en compte les différences entre les sexes.

28. Le programme étudiera les liens entre recherche et définition des politiques dans d'autres domaines qui intéressent la population et la santé procréative, pour que l'élaboration des politiques puisse reposer davantage sur des observations factuelles. En outre, il apportera un concours pour améliorer les moyens que l'État consacre à l'observation des comportements face au VIH/sida. Le renforcement des capacités portera essentiellement sur la collecte, la compilation et l'analyse des données par la coopération avec divers partenaires nationaux.

29. Dans un souci d'intégration des questions d'égalité entre les sexes, les activités à réaliser dans l'un et l'autre volet contribueront à la réalisation du résultat suivant au titre du programme de pays : protection effective des droits des femmes et promotion de la parité hommes-femmes par le renforcement des capacités nationales de mise en œuvre et de suivi des lois et politiques nationales et des conventions et accords internationaux. Cela contribuera au résultat suivant, escompté au titre du FNUAP : promotion de l'efficacité dans la mise en œuvre des politiques grâce à l'amélioration des capacités et mécanismes de participation, de coordination, de suivi et d'évaluation dans le domaine social.

30. Le programme prévoit l'examen, à la lumière de la parité hommes-femmes, du matériel d'information, d'éducation et de communication, du programme de formation et des travaux de recherche. Des volets consacrés à l'égalité des sexes seront incorporés dans les activités de programme. Le FNUAP appuiera aussi des activités supplémentaires de collecte de données, qui mettent l'accent sur des questions d'égalité entre les sexes, notamment le déséquilibre du rapport de masculinité des naissances.

31. Le FNUAP aidera aussi l'État en ce qui concerne l'objectif visé par le PNUAD, tendant à renforcer le rôle joué par la Chine sur la scène internationale, y compris par un accroissement de la coopération Sud-Sud. L'un et l'autre volet du programme intégreront l'échange d'informations et d'enseignements Sud-Sud et viseront à renforcer les moyens consacrés à la coopération Sud-Sud dans les domaines de la santé procréative, du vieillissement, de l'égalité des sexes et du VIH/sida.

#### **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

32. C'est le Ministère du commerce qui coordonnera le programme. Le comité national de coordination continuera de tenir des réunions trimestrielles. Le programme fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation conformément aux directives et aux procédures du FNUAP. Le Ministère du commerce et les agents d'exécution suivront de près les activités du programme pour s'assurer que les produits ont été réalisés. Le bureau du FNUAP en Chine surveillera la mise en œuvre du programme au moyen de tournées d'inspection, d'interviews et de recherches fondées sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

33. Le bureau de pays du FNUAP comprend un représentant, un représentant adjoint, deux administrateurs de programme recrutés sur le plan national, deux administrateurs auxiliaires, ainsi que du personnel de programme et d'appui recruté sur le plan national. Du personnel de projet pourrait être recruté sur le plan national pour renforcer la mise en œuvre du programme. Des consultants nationaux et internationaux, ainsi que l'équipe d'appui du FNUAP établie à Bangkok, apporteront un concours technique.

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Chine

Composante	Résultats du programme de pays et indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles	Produits, indicateurs, critères de base et cibles du programme	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme (dollars É.-U.)
<b>Priorité nationale :</b> Équilibrer le développement social et économique				
<b>Résultat visé par le FNUAP :</b> Élaboration et amélioration des politiques sociales et économiques pour leur donner de meilleures bases scientifiques et un visage humain, les placer sous le signe de l'équité et les inscrire dans la durée				
Santé procréative	<p><b>Résultat :</b> Utilisation accrue des services de santé procréative et de planification familiale de qualité, correspondant aux besoins des utilisateurs et respectueux de l'égalité des sexes, conformément aux textes issus de la CIPD et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le taux d'utilisation des moyens modernes de contraception est constant</li> <li>• Proportion d'accouchements réalisés dans les hôpitaux en milieu rural</li> <li>• Besoin de contraceptifs insatisfait chez les jeunes</li> <li>• Lois et politiques en place à l'échelle nationale et infranationale pour assurer que les services de santé procréative sont axés sur les utilisateurs</li> </ul>	<p><b>Résultat :</b> Accès élargi des services de santé procréative de planification familiale de qualité, intégrés, correspondant aux besoins des utilisateurs et respectueux de l'égalité des sexes, dont ceux qui concernent le VIH/sida et les droits des utilisateurs, et l'information pertinente, pour les femmes, les hommes, les jeunes et les migrants dans les zones relevant du projet</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage des points de service offrant aux groupes visés des services intégrés de santé procréative et de planification familiale, notamment de prévention du VIH/sida et des violences sexistes</li> <li>• Pourcentage des utilisateurs qui connaissent les droits en matière de procréation inscrits dans la loi</li> <li>• Augmentation du taux de prise en charge en matière de santé maternelle</li> <li>• Pourcentage des zones visées par le projet où le suivi de la qualité des soins et l'évaluation du système sont en place</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère du commerce; Commission nationale de la population et de la planification familiale; Ministère de la santé</li> <li>• Association chinoise de planification familiale; Fédération nationale des femmes; Centre chinois de lutte contre les maladies; Fondation Ford; AJCI; AusAID</li> </ul>	21,05 millions de dollars (17,25 millions prélevés sur les ressources ordinaires et 3,8 millions sur d'autres ressources)



Composante	Résultats du programme de pays et indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles	Produits, indicateurs, critères de base et cibles du programme	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme (dollars É.-U.)
<b>Priorité nationale :</b> Équilibrer le développement social et économique en le plaçant dans une perspective scientifique et en lui donnant un visage humain				
<b>Résultat visé par le FNUAP :</b> Promotion de l'efficacité dans la mise en œuvre des politiques grâce au renforcement des capacités et mécanismes de participation, de coordination, de suivi et d'évaluation dans le domaine social				
Population et développement	<p><b>Résultat :</b> L'utilisation accrue de données de qualité, ventilées par sexe, de travaux de recherche et de résultats d'évaluation comme fondement de la planification stratégique du Gouvernement pour la définition des grandes orientations relatives à la population, s'agissant notamment des questions ayant trait à la condition féminine, aux migrations et au vieillissement</p> <p><b>Indicateur :</b> • Utilisation de données ventilées par sexe dans la définition des politiques</p> <p><b>Résultat :</b> Protection effective des droits des femmes et promotion de l'égalité des sexes par le renforcement des capacités nationales de mise en œuvre et de suivi des lois et politiques nationales et des conventions et accords internationaux</p> <p><b>Indicateurs :</b> • Présence de mécanismes pour la mise en œuvre et le suivi des lois et politiques relatives à l'égalité des sexes</p>	<p><b>Résultat :</b> Renforcement des capacités nationales de collecte et de diffusion de données et de recherche sur les questions de population, notamment en ce qui concerne l'égalité des sexes, les migrations, le vieillissement et l'environnement</p> <p><b>Résultat :</b> Renforcement des moyens que l'État consacre à l'élaboration et à la mise en œuvre de grandes orientations stratégiques et de politiques relatives au vieillissement qui se fondent sur des observations factuelles</p> <p><b>Indicateurs :</b> • Amélioration du dispositif national de suivi de la santé maternelle et infantile • Mise à disposition de données ventilées par sexe sur des indicateurs clefs du vieillissement • Mécanisme permettant la diffusion opportune des données • Utilisation de résultats de la recherche pour planifier les politiques et les interventions • Inscription dans la loi des recommandations sur le vieillissement • Mise en œuvre par les districts d'un plan d'action sur le vieillissement • Sensibilisation plus grande des fonctionnaires aux aspects sociaux et sanitaires du vieillissement</p> <p><b>Résultat :</b> Meilleure connaissance de la problématique homme-femme et sensibilisation à cette question chez les décideurs, les administrateurs de programme et les prestataires de services et renforcement des capacités pour l'analyse et l'utilisation des données ventilées par sexe et la lutte contre les violences sexistes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bureau national de la statistique; Comité de travail national sur les femmes et les enfants; Ministère de la santé; Ministère du commerce; Commission nationale de la population et de la planification familiale; Groupe de travail chinois sur le vieillissement</li> <li>• Fédération nationale des femmes; Université populaire</li> <li>• Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM); Groupe thématique des Nations Unies sur la parité entre les sexes</li> <li>• Fédération nationale des femmes; Bureau national de la statistique; Comité de travail national sur les femmes et les enfants; Ministère de la santé; Commission nationale de la population et de la planification familiale</li> <li>• UNIFEM; Groupe thématique des Nations Unies sur la parité entre les sexes</li> </ul>	<p>5,2 millions de dollars (4,5 millions prélevés sur les ressources ordinaires et 0,7 million sur d'autres ressources)</p>

Composante	Résultats du programme de pays et indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles	Produits, indicateurs, critères de base et cibles du programme	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme (dollars É.-U.)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de mécanismes infrarégionaux pour lutter contre les violences sexistes et en assurer le suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise de conscience et connaissance accrues des questions d'égalité entre les sexes chez les partenaires du programme</li> <li>Mise en place à l'échelle des districts de plans de travail annuels prenant en compte les femmes</li> <li>Examen critique par des pairs et diffusion de rapports analytiques sur des sujets ayant trait à la condition féminine</li> </ul>		
<b>Priorité nationale :</b> Maîtriser et arrêter la propagation du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme				
<b>Résultat visé par le PNUAD :</b> Réduction des taux d'infection du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme; amélioration des soins et du soutien aux personnes atteintes; et protection des droits des séropositifs et des sidéens				
Santé procréative	<p><b>Résultat :</b> Réduction de la vulnérabilité et des comportements à haut risque face au VIH/sida chez les migrants, les jeunes et les autres groupes vulnérables</p> <p><b>Indicateur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Hausse du pourcentage des jeunes qui disent utiliser le préservatif avec un partenaire occasionnel</li> </ul>	<p><b>Résultat :</b> Meilleure sensibilisation, notamment chez les groupes en situation de vulnérabilité, et mise à disposition de moyens de protection efficaces contre les maladies sexuellement transmissibles et le VIH/sida</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage des jeunes (15 à 24 ans) qui savent comment se prémunir contre le VIH/sida</li> <li>Pourcentage des jeunes (15 à 24 ans) qui savent reconnaître les idées fausses qui circulent sur la transmission du virus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité antisida du Conseil d'État; Centre national de lutte contre le sida; Ministère de la santé; Ministère des chemins de fer; Commission nationale de la population et de la planification familiale</li> <li>Association chinoise de planification familiale; établissements d'enseignements</li> <li>ONUSIDA</li> </ul>	Voir ci-dessus
Population et développement	<p><b>Résultat :</b> Renforcement des capacités de collecte et d'utilisation, dans des conditions de pérennité, de données tirées notamment d'observations, en particulier celles relatives aux comportements face au VIH/sida</p> <p><b>Indicateur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Accroissement de l'utilisation du dispositif d'observation des comportements au moyen d'enquêtes</li> </ul>	<p><b>Résultat :</b> Renforcement du dispositif d'observation des comportements au moyen d'enquêtes, et prise de conscience accrue et meilleure disposition des décideurs et administrateurs de programme à utiliser ces enquêtes</p> <p><b>Indicateur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Meilleure sensibilisation des décideurs et administrateurs de programme à l'utilisation de ces enquêtes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité antisida du Conseil d'État; Centre national de lutte contre le sida; Ministère de la santé; Commission nationale de la population et de la planification familiale</li> <li>Association chinoise de planification familiale; organisations non gouvernementales</li> <li>ONUSIDA</li> </ul>	Voir ci-dessus

Composante	Résultats du programme de pays et indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles	Produits, indicateurs, critères de base et cibles du programme	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme (dollars É.-U.)
<b>Priorité nationale :</b> Coopération mondiale				
<b>Résultat visé par le PNUAD :</b> Dans le cadre des normes et conventions internationales et du Pacte mondial, renforcement du rôle joué par la Chine sur la scène internationale, y compris par l'accroissement de la coopération Sud-Sud				
		<b>Résultat :</b> Accroissement des capacités et procédures pour le partage des données d'expérience, l'échange d'informations et la formation professionnelle et technique en matière de population et de développement, notamment en ce qui concerne la santé procréative, le VIH/sida, l'égalité des sexes et le vieillissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère du commerce</li> </ul>	
		<b>Indicateurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Satisfaction accrue des utilisateurs</li> <li>• Augmentation du nombre de demandeurs et de partenaires</li> <li>• Échange plus poussée des données d'expérience en vue de la mise en place de capacités de formation</li> </ul>		Coordination des programmes et assistance : 0,75 million au titre des ressources ordinaires